

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU BUREAU
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure
SÉANCE DU 18 juillet 2023**NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au bureau : 8
En exercice : 8
Présents : 3
Procuration : 0
Qui ont pris part à la
délibération : 3

L'an 2023, le 18 juillet 2023, à 8 heures 30, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Louis RICARD, André MIR

Absents excusés : Mrs Michel MILLET, André DUBAN

Absents : Mrs Jean PAUCIS, Didier BRUN et Michel BESSONE

A été désigné secrétaire de séance : Mr André MIR

Date de la convocation :

11/07/2023

Deuxième convocation

Date d'affichage :

11/07/2023

Objet de la délibération :

Attribution du marché de
Réhabilitation par chemisage des
Réseaux d'assainissement

Monsieur le Président indique aux membres du bureau qu'une consultation a été lancée et publiée le 31 mai 2023 sur la plateforme « emarchespublics.com » et le 8 juin 2023 dans la Semaine des Pyrénées pour la réhabilitation par chemisage des réseaux d'assainissement des communes de Cadeilhan-Trachère, Saint-Lary-Soulan, Vielle-Aure et Vignec : 2 142.9 ml de canalisations sont concernés.

La remise des offres a été fixée au 22 juin 2023, à 12 heures.
L'ouverture des plis a été réalisée le 22 juin 2023, à 16 heures.

2 entreprises ont fait parvenir une offre.
1 entreprise a déclaré ne pas pouvoir présenter d'offre.

Le tableau, ci-dessous, récapitule le montant des offres à l'ouverture des plis.

Nom des entreprises	Montant HT	Montant TTC
ATEC	148 827.00 €	178 592.40 €
SUBTERRA	189 460.00 €	227 352.00 €

Des informations complémentaires ont été demandées aux deux entreprises.

Le tableau, ci-dessous, récapitule le montant des offres suite à ces demandes ainsi que les notes obtenues.

Nom des entreprises	Montant HT	Montant TTC	Notes obtenues/100
ATEC	149 675.00 €	179 610.00 €	96.2
SUBTERRA	191 156.00 €	229 387.20 €	83.6

Acte rendu exécutoire dès son
envoi en Préfecture le,

Délibération N° 03-07-2023

- Au vu du rapport présenté, le Président entendu, les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :


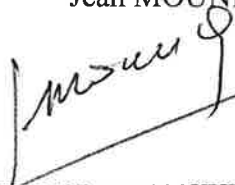
- décident d'attribuer le marché à l'entreprise SAS ATEC
Réhabilitation, ZA La Barricade, 22170 PLERNEUF, pour un
montant HT de 149 675.00 € soit un montant TTC de 179 610.00 €.

Les sommes sont prévues au Budget primitif 2023. Les travaux seront subventionnés à hauteur de 20 % : subvention du conseil départemental de : 29 935 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Jean MOUNIQ

Le Secrétaire de séance
André MIR



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE